

Communication ANIA 18/03

Vous trouverez ci-joint les Communiqués de presse dans la continuité d'hier de la reconnaissance de notre secteur, de ses salariés et de ses besoins pour continuer à produire :

- **Le CP du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** : Didier Guillaume remercie l'engagement des forces vives de la chaîne agricole et agroalimentaire et encourage la responsabilité de chacun dans l'acte d'achat
- **Le CP sur la Poursuite de la Chaîne logistique du transport de marchandises** : Didier Guillaume, Elisabeth Borne et Jean-Baptiste Djebbari rappellent que l'ensemble de l'activité économique du pays continue de fonctionner et que toute la chaîne logistique du transport de marchandises doit rester mobilisée : transporteurs routiers, places portuaires, logisticiens, chargeurs, grande distribution, commerce de gros et l'industrie, **notamment agroalimentaire.**

Communication

- **URGENT - Communication médiatique : Appel à témoignage de chefs d'entreprise**
Notre secteur alimentaire est après le secteur médical et hospitalier en première ligne dans l'exposition médiatique.
La semaine dernière, la majorité des sollicitations médias portaient sur la pénurie et l'approvisionnement des stocks des magasins. Lors de cette séquence, Richard Girardot et Catherine Chapalain ont pris la parole dans de nombreux médias pour rassurer la population sur la mobilisation et la robustesse de la chaîne alimentaire qui met tout en œuvre pour continuer à nourrir les français. L'ANIA poursuit quotidiennement des prises de parole.
- Depuis les annonces lundi par le Président et les précisions hier du Premier ministre des différentes mesures de confinement, les journalistes nous sollicitent pour évoquer les enjeux et problématiques liés à l'organisation du travail et à la mobilisation des salariés. L'ANIA a diffusé ce matin un CP : [L'ANIA salue l'engagement des salariés des entreprises de l'alimentation et la reconnaissance du secteur par l'Etat.](#)
Aujourd'hui, nous devons rassurer d'une part les consommateurs sur le maintien de la production et d'autre part les salariés de nos entreprises qui sont légitimement inquiets d'aller travailler. **Dans ce contexte, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS, DE TEMOIGNAGES DE CHEFS D'ENTREPRISE** pour illustrer les sujets notamment radios/TV via une interview (filmée sur site mais elles peuvent aussi se faire par skype/par téléphone si besoin).
- Si vous êtes prêt(e) à témoigner vous pouvez contacter Sophie Ionascu sionascu@ania.net / 06 81 17 94 60.

Social

- **Courrier ANIA/FNSEA/Coopération Agricole/FC2A à Bruno Le Maire (PJ)** afin demander des assouplissements temporaires et dérogatoires pour faire face à cette crise et assurer la gestion de main d'œuvre nécessaire
- **Activités partielles**
Vous trouverez ci-joint une notice technique complète réalisée par la DGEFP Par ailleurs, voici un document précieux et précis et détaillé sur le recours au chômage partiel réalisé par la DGEFP.
Il confirme la prise en charge probable (à confirmer par Décret) à **100% des indemnités versées aux salariés par les entreprises, dans la limite de 4,5 SMIC.**

- **Que faire lorsqu'un cas est déclaré dans mon entreprise ?**
Vous êtes nombreux à trouver les réponses du Q/R du Ministère du travail insuffisant. Nous faisons remonter ce point au MEDEF afin d'avoir des procédures plus claires et précises
- **Guide de bonnes pratiques sur la protection des salariés** en entreprise va être élaboré en lien avec la DGS et les Organisations syndicales et sera diffusé très largement : il couvrira notamment les droits de retrait/absentéisme et concernera tous les maillons de la chaîne (magasins, production, transport, prestation..) ; nous vous tenons au courant de son avancée
- **Concernant les autorisations de déplacement et les justificatifs de déplacement professionnel**
Les personnes se déplaçant dans le cadre professionnel doivent être en mesure de montrer les 2 documents. Afin de ne pas renouveler les documents quotidiennement, nous vous recommandons de **préciser une période** sur le justificatif professionnel.

Export

- Les modalités de continuité d'activité pour les CCI, services administratifs et ambassades concernés sont en cours de mise en œuvre. Les CCI doivent assurer une continuité de leurs missions. Nous vous invitons à reprendre contact avec les chambres et nous faire remonter les difficultés qui persisteraient. A noter notamment que la CCI Paris a mis en place un process totalement dématérialisé via la plateforme de Gestion Electronique des Formalités Internationales : <http://www.formalites-export.com>. Les organismes comme la Chambre de Commerce franco-arabe, le bureau des légalisations du ministère des affaires étrangères et certains consulats ne peuvent pas fonctionner de façon dématérialisée. Des solutions de permanence sont en cours de discussion.
- Une cellule de veille des difficultés observées a été mise en place par les opérateurs à l'export pour recenser **les difficultés liées à la certification (certificats sanitaires ou autres documents), à de nouvelles exigences sanitaires imposées par les pays tiers ou des fermetures de marché, au transport, à des situations de marché particulières ou à tout autre sujet en lien avec ces mesures en matière d'exportation**. S'agissant des nouvelles exigences imposées par les pays tiers, nous vous remercions de préciser le couple pays-produit concerné, la nature de la mesure, la source d'information dont vous disposez et si possible sa date de mise en œuvre. Merci d'envoyer vos messages aux personnes suivantes : carole.ly@franceagrimer.fr ; regis.raffin@franceagrimer.fr; marie-helene.angot@franceagrimer.fr; anne-helene.leroy@franceagrimer.fr ; boris.ollivier@agriculture.gouv.fr ; mohamed.boukottaya@agriculture.gouv.fr
- Par ailleurs, un point de situation de la part des conseillers agricoles en Ambassade sur la situation de leurs pays respectifs et les mesures prises pouvant impacter les échanges de produits agricoles et agro-alimentaires. Ces informations sont mises en ligne par pays ou zone géographique sur le lien suivant : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/International/Exporter-vers/Coronavirus>

Sanitaire / Equipement de Protection Individuelle

- **Masques respiratoires**
Hier l'ANIA participait à une réunion à Bercy et l'ensemble des CSF, dont l'alimentaire, en présence du conseiller industrie, innovation et télécoms auprès de la secrétaire d'Etat Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, voici un debrief

- **Doctrine globale de l'Etat** : L'état a accusé réception des besoins de masques respiratoires des industriels, formulés début mars, nécessaires à l'activité productive des industriels. Néanmoins, dans un contexte de forte demande, liée à la crise sanitaire, l'allocation de masques respiratoire reste suspendue à l'évolution de la situation dans les hôpitaux.
- **Points de blocage constatés** sur le terrain et relayés par l'ANIA
 - **Réquisition par les préfets des masques chirurgicaux**
Bercy a indiqué que : l'application stricte du décret ne prévoit pas d'aller jusqu'à prélever dans les stocks des industriels. L'application doit être homogène d'une région à l'autre (vs préfectures plus zélées que d'autres).
 - **Risque de confiscation des masques à la douane ?**
Bercy a indiqué que : Les douanes n'ont pas remonté de cas de cette nature à ce jour. Le risque n'est pas à écarter : tout dépend de l'évolution de la situation sanitaire du pays.
- **Prochaines étapes**
 - Sur la base des points de blocages exprimés par l'ANIA hier soir, Bercy s'est engagé à nous fournir par écrit des éléments de doctrine. *Nous ne manquerons pas de vous adresser les différents éléments reçus.*
 - Concernant l'offre de masques respiratoires supplémentaires que l'Etat pourrait mettre à disposition des acteurs économiques, Bercy nous invite à exprimer de manière la plus précise possible nos besoins résiduels. Stéphane DAHMANI, Directeur Economie de l'ANIA, **vous adressera un questionnaire dans les plus brefs délais.** *Nous vous invitons à documenter vos besoins de la manière la plus précise.*
- **Gel hydroalcoolique**
Nous attendons plus d'information mais Bercy a confirmé ce jour que des stocks allaient être disponibles
- **Analyses - Laboratoires**
Des entreprises nous ont fait remonter des difficultés avec certains laboratoires d'analyse auxquels sont confiés des échantillons, notamment en cas de contrôles libérateurs. Il semblerait que certains laboratoires ne puissent pas honorer les prélèvements.
Si vous rencontrez des difficultés liées au non-respect de certains engagements de la part de vos laboratoires prestataires (prélèvements, analyses, audits etc.) merci d'en faire part à Anne-Ariel Ceyrac (aceyrac@ania.net)
Nous avons fait un point avec notre partenaire Mérieux NutriSciences qui nous a confirmé avoir la capacité d'assurer les analyses prévues. Si vous avez des besoins complémentaires en analyses, support aux responsables qualité, etc. nous pouvons vous mettre en contact avec eux.

Dons

- Dans le contexte actuel du Covid-19, vous êtes nombreux à nous demander quoi faire de vos stocks avec des DLC courtes pour éviter le gaspillage alimentaire. L'ANIA travaille étroitement avec **Les Banques Alimentaires**, ainsi que **Too Good To Go** pour remédier à ce problème. Ce sujet est également suivi par **l'administration**. Enfin, **les conventions de dons pour la restauration collective** ont été mises à jour pour le contexte.
Vous trouverez ci-joint une note pour vous aider qui sera mise à jour régulièrement ainsi que sur le site de l'ANIA ania.net.

- **Projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie du Covid-19**

Ce projet de loi comprend des mesures relatives : au **report du second tour les élections municipales, aux fondements juridiques des mesures de confinement, aux habilitations du Gouvernement à légiférer par ordonnance pour gérer les conséquences de la crise (mesures économiques et sanitaires principalement)**.

Calendrier : examiné au Sénat le 19 mars puis à l'Assemblée Nationale le 20 mars.

- **Projet de loi de finances rectificatives (PLFR)**

Ce projet de loi (en PJ) détaille les moyens déployés afin de faire face à la crise économique faisant suite à la crise sanitaire en cours. Il a 2 objectifs : **ouvrir des crédits budgétaires nécessaires pour gérer l'épidémie ; instaurer une garantie bancaire de l'Etat**.

Il est fondé sur une hypothèse de PIB de - 1% en 2020, et sur une hypothèse d'inflation à + 0.6% (vs 1.1% en 2019) : baisse du prix du pétrole, craintes sur la demande chinoise, dégradation des perspectives de croissance mondiale. Le déficit public anticipé pour 2020 : - 3.9% du PIB (vs prévision initiale -2.2% pour 2020).

Ce projet de loi comporte 5 articles relatifs à : la prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour l'année 2020, l'équilibre général du budget, trésorerie et plafond d'autorisation des emplois, **la garantie de l'Etat relative aux prêts consentis par les établissements de crédit**, le budget général : ouverture et annulations de crédits, les comptes spéciaux : annulations de crédits et les garanties de l'Etat relative aux prêts consentis par des établissements de crédit.

Calendrier : examiné le 19 mars à l'Assemblée Nationale et au Sénat le vendredi 20 mars

2020.

- En complément des contacts réguliers avec les ministres pertinents et leurs administrations pour trouver des solutions aux problématiques des entreprises de l'alimentation dans le cadre de la crise actuelle, Richard Girardot, président de l'ANIA, a contacté aujourd'hui les présidents des groupes politiques de l'Assemblée nationale et la présidente de la commission des affaires économiques du Sénat. En amont de l'examen du **projet de loi permettant au gouvernement de répondre à l'urgence et du projet de loi de finances rectificative le jeudi 19 mars**, l'objectif était d'assurer les parlementaires de la mobilisation totale des entreprises de l'alimentation et de leurs salariés, d'attirer leur attention sur le caractère prioritaire de notre secteur et de les appeler à saluer l'engagement des employés à continuer de fournir une alimentation sûre et de qualité. Le pôle affaires publiques de l'ANIA a relayé cette communication auprès de plusieurs parlementaires, notamment ceux qui avaient pris l'initiative de contacter l'ANIA pour s'enquérir des difficultés rencontrées.